



Orientations gouvernementales en matière de protection des sources destinées à l'alimentation en eau potable

7 mai 2013

L'eau potable au Québec

<u>Approvisionnement</u>	<u>Population desservie</u>
Réseau municipal	85%
Réseau privé	1%
Puits, source ou petit réseau (< 20 pers.)	14%

L'eau potable au Québec (suite)

282 prises d'eau de surface municipales (5,8 millions pers.)

Lacs	92
Rivières	161
Fleuve	29

± 2 000 prises d'eau souterraine municipales (±1 million pers.)

Réseaux touristiques	1846
Réseaux institutionnels	300
Réseaux privés	400

± 30 000 prises d'eau industries et commerces

Historique

1978 : Programme d'assainissement des eaux du Québec

- *Objectifs environnementaux de rejets (OER) pour eaux usées*

1994 : Orientations gouvernementales pour les MRC

- *Demande d'identifier les sources d'eau potable et de les considérer comme des contraintes potentielles à l'aménagement du territoire*

1999-2000 : Commission sur la gestion de l'Eau au Québec (BAPE)

- *Besoin d'une politique intégrée de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques*

Historique (suite)

2000 : **Walkerton**

- *> 2300 personnes affectées, dont 7 morts*
- *bactéries provenant du ruissellement d'eau d'un établissement d'élevage de bovins*
- *mauvaise désinfection des eaux souterraines alimentant l'aqueduc*

2001 : **North Battleford, Sask.**

- *> 6000 pers. affectées par le parasite *Cryptosporidium**
- *défectuosité du système de filtration*
- *influence du rejet d'eaux usées sur la prise d'eau potable*

Historique (suite)

Juin 2001 : Règlement sur la qualité de l'eau potable (mise à jour)

- *normes de qualité d'eau potable, contrôles exigés, traitement minimal requis, obligation de certifier les compétences des exploitants*

Mai 2002 : De la source au robinet (document de Santé Canada)

- *promotion de l'approche multi barrières*

Protection de la source - Traitement à l'usine - Analyses sur le réseau

Juin 2002 : Règlement sur le captage des eaux souterraines

- *Aires de protection autour des puits et restrictions d'usages dans ces aires*

Historique (suite)

Juin 2002 : Règlement sur les exploitations agricoles

- *Gestion des phosphores pour préserver la qualité de l'eau et conserver la fertilité des sols*

Nov. 2002 : Politique nationale de l'eau

- *Gestion intégrée par bassin versant : 33 OBV (maintenant 40)*

Avril 2003 : Code de gestion des pesticides

- *Encadrer l'usage et la vente pour réduire l'exposition des personnes et de l'environnement*

Historique (suite)

2005 : Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent (Qc, Ont. + 8 états)

- Besoin d'un nouveau cadre de gestion pour prélèvements $>379\text{m}^3/\text{j}$, incluant des mesures de conservation et d'utilisation efficace

2009 : Loi sur l'eau

- L'eau est une ressource collective, dont l'État est le gardien;
- Priorité aux besoins de la population en eau potable
- Principes d'utilisateur/payeur, de prévention, de réparation et de transparence/participation;
- Nouveau régime d'autorisation des prélèvements $>75\text{ m}^3/\text{j}$;
- Assises de la gouvernance de l'eau (OBV, Tables de concertation régionales);
- Assises de l'Entente.

Historique (suite)

Déc. 2011: Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
(projet pour consultation publique)

- Nouveau régime d'autorisation des prélèvements >75m³/j
- Protection minimale à apporter aux eaux exploitées à des fins d'alimentation en eau potable.

2012 : Stratégie de protection des sources d'eau potable
(projet pour consultation publique)

- Document d'orientations relatif à la protection des sources d'alimentation en eau potable et au cadre d'intervention.

La Stratégie - Pourquoi?

Constat

- À part quelques initiatives ponctuelles, les sources d'eau potable de surface ne font pas actuellement l'objet de mesures de protection.

Protection de la source - Traitement à l'usine - Analyses sur le réseau

Pourquoi ajouter une barrière?

- Bris, erreurs ou négligences humaines;
- Pointes de contaminants (débordements, pratiques culturelles);
- Substances émergentes/ contaminants insidieux;
- Développement du territoire et des activités;
- Changements climatiques.

La Stratégie - Objectifs

- Assurer à l'ensemble de la population un approvisionnement sécuritaire en eau potable pour les générations actuelles et futures.
- Consolider les investissements publics de l'ordre de 1.5 G \$ faits pour la mise aux normes des équipements de captage et de traitement depuis 2001.

La Stratégie - Approche privilégiée

- Un regard sur l'ensemble des sources destinées à l'alimentation en eau potable, tant en eau de surface que souterraine.
- Une approche de gestion intégrée et un partage des tâches qui tient compte des responsabilités légales et des compétences techniques des divers intervenants impliqués dans la gestion de l'eau et du territoire.
- Une implication, en premier lieu, des municipalités et des MRC, qui ont le pouvoir d'agir sur plusieurs plans afin d'assurer la pérennité des sources d'alimentation en eau potable.

La Stratégie - Démarche en 5 étapes

1. Inventorier les sources d'alimentation
2. Évaluer leur vulnérabilité
3. Établir des mesures de protection et de conservation
« Plan intégré de conservation et de protection » (MRC)
4. Mettre en oeuvre ces mesures
Règlementation, Schéma d'aménagement, Programmes...
5. Effectuer le suivi et la mise à jour
Rapport aux 5 ans (municipalités)

La Stratégie - Modulée par catégorie

Catégorie 1

- Municipalités > 500 pers.
- Actuelle et potentielle

Catégorie 2

- Municipalités 21-500 pers.
- Institutions > 20 personnes
- Résidentiels privés > 20 personnes

Catégorie 3

- ≤ 20 personnes
- Entreprises

La Stratégie - Modulée par catégorie

- Les exigences varient selon les catégories.
- Des mesures minimales de protection sont prévues dans le projet de RPEP.
- Certaines interdictions ou limitations d'usage s'appliquent dans les différentes aires de protection établies autour des sources.
- Les municipalités et les MRC auront la latitude de prévoir des mesures additionnelles ou plus larges selon les besoins et particularités de leur milieu.

Conclusion

- Le principal objectif de la Stratégie est de pérenniser les acquis.
- La gestion intégrée de l'eau offre les ingrédients de base à la concertation des acteurs de l'eau.
- Le gouvernement développe les outils nécessaires et prévoit l'adoption du RPEP et de la Stratégie en 2013.

Merci!